



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 15 et mardi 16 novembre 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 18 et mardi 19 octobre 2010 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 27 et mardi 28 septembre 2010 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont adoptés.

2010, DSTI 23 G - Signature d'une convention avec la Région Ile-de-France établissant les conditions de la réalisation d'un réseau de très haut débit du second degré.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSTI 23 G relevant de la 2e Commission et relatif à la réalisation d'un réseau de très haut débit du second degré.

Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, Monsieur le Président, mes chers collègues, la collaboration efficace entre la collectivité parisienne et la Région Ile-de-France n'est plus à démontrer. En effet, le projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui en constitue une illustration parfaite qu'il convient de souligner.

Le présent projet de délibération a pour objet, dans le domaine du développement du numérique à l'école, de poursuivre la couverture par le très haut débit des établissements du second degré. A la suite du contrat particulier passé entre la Région et le Département de Paris pour 2009-2013, qui fixe les orientations et les moyens d'une couverture massive par le très haut débit, le projet de délibération propose de relier 243 établissements du second degré par de la fibre optique, qu'ils appartiennent au Département de Paris ou à la Région Ile-de-France. Une couverture à très haut débit permet de multiplier par 100 le débit actuel et par 10 la disponibilité du réseau, offrant ainsi au corps enseignant et aux élèves des perspectives radicalement nouvelles en termes d'usage de l'outil numérique, de construction d'un projet pédagogique enrichi et de mise en place d'environnements numériques de travail.

A terme, en 2013, ce seront plus de 2.000 équipements municipaux qui seront ainsi couverts, soit le plus grand réseau public d'Europe à très haut débit.

Il est, en effet, nécessaire de préciser que cette couverture numérique sera prise en charge par le développement d'un réseau totalement indépendant des opérateurs du marché.

Ce projet de délibération, mes chers collègues, montre ainsi les gains inestimables apportés par la mutualisation des ressources de notre collectivité et de la Région Ile-de-France, permettant de construire à moindres coûts et d'exploiter en commun un réseau à grande échelle.

Ce projet de délibération revêt aussi une importance certaine, car il s'inscrit dans un contexte tout à fait particulier, marqué par les grandes déclarations du Gouvernement appelant de leur vœu un développement sans précédent du numérique à l'école. Pourtant, mes chers collègues, en ce domaine, force est de constater qu'aucune évolution n'est à remarquer.

Après la remise en février dernier du rapport FOURGOUS sur l'école numérique, il ne s'est rien produit. Il ne s'est rien produit encore après la promesse par Luc CHATEL au mois d'avril d'un plan ambitieux sur ce sujet, ni après que le Haut Conseil à l'Education ait proposé au Ministre un plan relatif aux technologies de l'information et de la communication à l'école. Il ne s'est rien produit non plus après la promesse du Gouvernement de consacrer une part importante du grand emprunt au développement du numérique.

J'arrêterai là, mes chers collègues, cette énumération qui n'a d'autre vertu que de démontrer le désintéressement complet du Gouvernement à l'égard de l'école du numérique, alors que, comme chacun le sait, une école moderne et performante est le gage d'une jeunesse bien formée et une source de croissance dont on ne peut, à l'heure actuelle, se priver.

C'est donc dans ce contexte que je tiens, mes chers collègues, à saluer le partenariat efficace reliant le Département de Paris à la Région Ile-de-France. C'est ainsi que, loin des effets de manche, le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui n'a d'autres fonctions que de poursuivre avec énergie les projets parisiens en faveur d'un service public de l'enseignement digne du XXIe siècle.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour vous répondre, Monsieur DUCLOUX, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller, cher Philippe, je vous remercie de signaler l'importance de ce projet de délibération. Celui-ci permettra aux communautés pédagogiques des écoles, collèges et lycées de Paris de bénéficier dans les deux ans qui viennent d'un réseau d'une qualité aujourd'hui réservée à une poignée de professionnels.

Le rapport FOURGOUS, que vous avez mentionné, préconisait en première priorité de connecter les écoles au haut débit. Ceci est le signe que la majorité présidentielle sait occasionnellement faire des constats exacts, fussent-ils simples. Mais, comme souvent, ce constat a été suivi de bien peu de choses, à part de multiples annonces et des promesses non tenues. Mais il y a bien longtemps que le Département de Paris et la Région Ile-de-France ont pris l'habitude d'investir là où le Gouvernement bavarde.

C'est donc dans le cadre de la mise en place du réseau très haut débit, interne au Département de Paris, mené par la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information sous l'égide de Maïté ERRECART, qu'il a été décidé de raccorder entre eux et vers Internet les établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Colombe BROSSEL et moi-même avons souhaité que ce réseau T.H.D. (Très Haut Débit), conçu à l'origine comme un réseau administratif, vienne accélérer l'informatisation des écoles.

Le présent projet de délibération fixe les modalités de collaboration avec la Région Ile-de-France, sous l'égide de ses vice-présidents, Henriette ZUGHEBI, Jean-Paul PLANCHOU et bien sûr Marie-Pierre de LA GONTRIE qui siège à nos côtés.

Le raccordement des écoles et des collèges est déjà entamé, celui des lycées pourra être généralisé dès que la Région aura délibéré de son côté.

A l'horizon 2013, nos efforts collectifs auront ainsi doté les jeunes Parisiens d'une infrastructure parmi les plus performantes du monde. Celle-ci s'inscrit évidemment dans un dispositif global d'outillage numérique des établissements qui comprend l'équipement en micro-ordinateurs et tableaux blancs interactifs et la mise en place d'espaces numériques de travail dans les collèges, en coordination avec ce que fait la Région dans les lycées.

Ce dispositif sera complété, dans les mois qui viennent, par un appel à projets "École du futur" destiné aux équipes pédagogiques et coordonné par le Laboratoire Paris Région Innovation.

Cet appel à projets a pour vocation de faire émerger des pratiques pédagogiques innovantes et de les encourager de façon à établir de nouveaux usages d'enseignement.

Nous aurons bien entendu l'occasion de présenter ces travaux devant cette Assemblée avec Colombe BROSSEL.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 23 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DSTI 23 G).

Vœu relatif à la carte de transports "Améthyste" déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux abonnements "Émeraude" et "Améthyste".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux n° 1 G du groupe U.M.P.P.A. et n° 1 G bis de l'Exécutif, relatifs à la carte de transports "Améthyste". Ils ne se rapportent à aucun projet de délibération.

La parole est tout d'abord à Mme Brigitte KUSTER, au nom du groupe U.M.P.P.A., pour une minute. Ensuite, Mme Annick LEPETIT lui répondra.

Mme Brigitte KUSTER. - Je voudrais présenter un vœu concernant la carte de transports "Améthyste".

En effet, vous savez que cette carte, à l'heure actuelle, est délivrée annuellement aux personnes handicapées adultes résidant à Paris depuis au moins trois mois.

Cette carte "Améthyste" leur permet d'emprunter sans limitation les transports publics sur les réseaux, qu'ils soient franciliens, R.A.T.P. ou S.N.C.F. ; cette carte consiste pour l'instant en un coupon qui est délivré pour un an, mais qui n'est pas magnétique.

Ce coupon n'est d'ailleurs pas renouvelable en cas de perte. C'est, entre autres, le problème.

Le format de ce titre de transport n'est donc pas adapté à la situation ni au public concerné, un nombre important de personnes handicapées perdant leur coupon.

Le traumatisme qui peut être entraîné pour elles par la perte de ce coupon, qui est un véritable outil d'intégration sociale, et le fait que nous ne pouvons pas à l'heure actuelle leur renouveler leur carte en cas de perte, entraînent souvent un surcoût parfois difficile à supporter pour la personne concernée qui doit acheter, pour le reste du mois, de nouveaux titres de transport, voire pour le reste de l'année.

Nous pensons que l'extension du dispositif "Navigo" à la carte "Améthyste" serait un moyen de pallier ce problème, parce que ce serait d'une utilisation plus simple et plus fonctionnelle. Ce serait une solution plus adaptée pour remplacer la carte.

C'est pourquoi, avec les élus de mon groupe, nous souhaitons que le Maire de Paris, Président du Département de Paris, soutienne notre démarche auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour qu'il étende dans les meilleurs délais le dispositif "Navigo" à la carte "Améthyste", tel que nous allons également les uns et les autres le demander en tant que membres du Conseil d'administration du S.T.I.F.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci. Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Madame la Présidente.

Je propose que le vœu déposé par Mme KUSTER et son groupe puisse être élargi pour y inclure également la carte "Émeraude". En effet, les personnes âgées qui détiennent la carte "Émeraude" ont le même problème que les détenteurs d'une carte "Améthyste", ils ont aussi leur titre de transport sur un coupon magnétique.

J'en profite d'ailleurs pour informer notre Conseil que le Département de Paris a financé en 2009 pour un peu plus de 46 millions d'euros la carte "Émeraude" et pour 5,5 millions d'euros la carte "Améthyste".

Je pense donc, comme c'est dit d'ailleurs à travers le vœu qui nous est présenté, qu'il faut améliorer ces dispositifs. Ces coupons aujourd'hui, que ce soit "Améthyste" ou "Émeraude", sont magnétiques. C'est pour cela qu'ils ne sont pas désactivables.

Lorsque leurs propriétaires les perdent, ils doivent soit attendre que l'année soit écoulée pour bénéficier d'un titre pour l'année suivante, soit payer près de 300 euros pour leur remplacement.

Tout cela est compliqué. Si ces titres étaient sur "Navigo", ce serait plus facile et plus aisé.

D'autre part, le vœu de l'Exécutif rappelle que le Maire de Paris, en 2009, avait déjà écrit pour demander au S.T.I.F. d'étudier la migration de ces coupons vers le "Pass Navigo".

Je vous informe que le vœu s'adresse plutôt aux administrateurs du S.T.I.F., c'est pourquoi nous allons en profiter pour réinterroger bien sûr le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Mais, nous sommes d'accord, la migration vers "Navigo" impose de transformer le titre en forfait, donc de modifier son mode de calcul, ce qui peut se traduire évidemment par une hausse du forfait.

Les choses ne sont pas simples, c'est la raison pour laquelle nous demandons, à travers le vœu de l'Exécutif, si vous en êtes d'accord, Madame KUSTER, que cette expérimentation commence par Paris et que la migration de ces deux coupons magnétiques puisse se faire vers "Navigo".

On commence par le Département parisien, ce qui peut-être peut éviter un blocage voire un retardement encore, avant que ce soit mis en œuvre.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - En réponse au vœu n° 1 G du groupe U.M.P.P.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 1 G bis.

Le vœu n° 1 G est-il maintenu ou retiré, Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Nous allons maintenir notre vœu et je trouve très intéressante par ailleurs la proposition du vœu de l'Exécutif.

Il n'empêche que nous souhaitons le maintenir parce que, Mme LEPETIT le sait très bien puisque nous sommes élus ensemble dans le 17e arrondissement, ce vœu émane en effet d'une volonté d'élus du 17e arrondissement.

Je souhaite également que ce soit rappelé l'engagement du Maire de Paris qui a été interpellé sur le sujet en 2009, et qui lui-même précisait dans sa réponse que les choses allaient se faire d'ici 2010. Nous y sommes en 2010 et je pense qu'il est de son devoir de réactiver ce dossier.

Puisque nous sommes à l'origine de cette demande, vous comprendrez qu'il soit légitime que nous maintenions notre vœu en espérant évidemment que l'Exécutif le votera. Nous voterons celui de l'Exécutif mais nous maintenons tout de même le nôtre.

Il est nécessaire à un moment de rappeler aussi qui défend les intérêts des uns et des autres.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je dois à la vérité de dire que cette question a été soulevée depuis bien des années, notamment par Mme Liliane CAPELLE, qui est revenue très régulièrement sur ce sujet.

Je comprends votre impatience mais sachez que, cette préoccupation, nous la partageons depuis fort longtemps.

Madame LEPETIT, vous vouliez ajouter un mot ?

Mme Annick LEPETIT. - Tout à fait, simplement pour dire à Mme KUSTER que le vœu qui a été déposé par un certain nombre d'élus du 17e arrondissement, dont elle-même, a le mérite évidemment d'exister mais concerne uniquement la carte "Améthyste".

Je pense donc que la carte "Émeraude", qui concerne toutes les personnes âgées, doit avoir le même traitement. C'est le fond de la question concernant le vœu de l'Exécutif.

Mme STIEVENARD et Mme CAPELLE viennent de le rappeler, ce n'est pas le premier courrier du Maire, celui que je citais et qui date de novembre, il y en a eu d'autres avant. Je n'ai cité que le dernier, mais cela montre, bien sûr, que la Municipalité parisienne est très soucieuse de pouvoir simplifier les tickets de transport pour, à la fois, les personnes à mobilité réduite, les personnes handicapées et, bien sûr, les personnes âgées. Alors c'est très bien si c'est à nouveau défendu par l'ensemble des élus du Conseil de Paris et des arrondissements.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La proposition de vœu n° 1 G étant maintenue, je la mets aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 49 G).

2010, SGCP 6 G - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons en 4e et 6e Commissions conjointement les projets de délibération SGCP 6 G et SGCP 12. Il s'agit de la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème : "les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives".

Je donne tout d'abord la parole à Mme Olivia POLSKI pour cinq minutes maximum.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je me réjouis, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, de la mise en place d'une mission qui travaillera dans les mois à venir sur un phénomène de société particulièrement important à Paris, celui des familles monoparentales.

Selon l'I.N.S.E.E., une famille monoparentale comprend un adulte vivant sans conjoint avec son ou ses enfants de moins de 25 ans célibataires (n'ayant pas d'enfant). Cette dénomination recouvre des trajectoires familiales complexes ; ces familles sont de plus en plus nombreuses et échappent à un dénombrement très précis : les cas variant de la mère ou du père célibataire à la résidence alternée, en passant par le veuvage.

Les familles monoparentales sont, en effet, davantage représentées à Paris que dans le reste de la France. Ainsi, elles représentent 27,6 % des familles parisiennes contre 20,3 % dans le reste de la France.

Autre chiffre important, 85 % de ces familles monoparentales sont des mères avec leur enfant, soit une mère sur quatre.

On observe aussi une surreprésentation des familles monoparentales (+ de 40 % parfois) dans certains quartiers "politique de la ville" aux portes de Paris.

Dans son rapport 2010, l'Observatoire des familles parisiennes décrit des chiffres révélateurs des transformations de la famille et, plus particulièrement la réalité mouvante des familles monoparentales qui luttent pour se maintenir intra-muros et peuvent attendre de la part des pouvoirs publics un soutien spécifique.

On constate que ce phénomène s'amplifie depuis plus de 40 ans et déborde notamment sur les domaines du logement, du suivi scolaire, de la santé, de l'endettement, du transport, des aspects juridiques, des politiques sociales.

Ces familles représentent donc un véritable enjeu social et sociétal pour la Ville de Paris.

Je distinguerai pour cette mission trois principaux axes de travail, qu'on sera évidemment amené à débattre : la question des ressources, et plus particulièrement de l'emploi des mères isolées, la question des temps de vie et la question de leur accès aux services publics.

Les familles, on le sait, ont, depuis 40 ans, considérablement évolué : cohabitation hors mariage, P.A.C.S., multiplication des divorces, familles recomposées...

L'évolution des facteurs de monoparentalité et sa diffusion, surtout à Paris, à tous les milieux sociaux, ont débouché sur une grande diversité des profils des familles monoparentales.

De nombreuses analyses considèrent que monoparentalité, divorce ou séparation sont potentiellement facteurs de précarité et de pauvreté.

Cette plus grande sensibilité des familles monoparentales à la précarité tient d'abord au fait que la situation de parent seul génère des surcoûts.

Les dépenses liées au logement et à la garde des enfants pèsent particulièrement lourd dans le budget des familles monoparentales, et cela, même si les prestations sociales réduisent leur pauvreté économique.

Les parents seuls sont contraints de travailler pour subvenir aux besoins du ménage qu'ils dirigent. Les mères isolées, parce qu'elles sont femmes et mères, sont confrontées à des discriminations et contraintes qui les handicapent face au marché du travail. Leur plus forte participation au marché du travail s'accompagne d'une grande sensibilité au chômage.

Les contraintes qui pèsent sur les mères et qui sont exprimées en termes de difficulté à concilier les temps professionnels et familiaux provoquent des discriminations, comme je le disais, du côté de l'offre de travail. Ces contraintes s'imposent particulièrement aux mères isolées qui n'ont pas de partenaire pour partager les tâches domestiques et l'attention aux enfants et qui doivent assumer un travail, source de revenu essentielle pour la famille. Pour elles, l'ajustement ne peut se faire par une redistribution des tâches domestiques. Il passe donc par une adaptation du travail d'autant plus marquée que le nombre d'enfants augmente.

Selon de multiples analyses, plus les services publics sont généreux et universels, plus les taux d'emploi du parent isolé sont importants. Nous voyons donc combien l'enjeu de l'emploi des femmes, qui, en tant que femmes - les statistiques du chômage le prouvent - sont déjà discriminées sur le marché du travail, est un enjeu majeur pour ces familles à Paris.

Les conditions de logement et les capacités à maintenir ou tisser des réseaux sociaux alors que s'impose la nécessité de "faire face" sont deux domaines d'émergence de la pauvreté et des conditions de vie des familles monoparentales.

La rupture des couples s'accompagne souvent d'une régression résidentielle ; la faiblesse des revenus d'une grande partie des familles monoparentales limite considérablement les possibilités de choix résidentiels.

Plus que d'autres, les familles monoparentales pauvres vivent dans des espaces de vie géographiquement restreints et ont une exigence de proximité au quotidien.

Ces familles sont davantage aux prises avec les difficultés de temps et, corrélativement, avec les difficultés de transport.

Les aspects non économiques interagissent avec un moindre accès aux soins et à la santé, à la scolarisation, accentuant leur vulnérabilité.

Les problèmes auxquels doivent faire face les familles monoparentales ne diffèrent pas forcément de ceux auxquels peuvent être confrontés les ménages bi-parentaux (surtout les bi-actifs), à savoir la double journée, l'articulation vie familiale/vie professionnelle, la disponibilité pour l'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages scolaires, etc. Mais ils se posent néanmoins avec une particulière acuité pour les parents dits isolés. L'âge des enfants et surtout l'âge du plus jeune enfant est ici particulièrement crucial. La question du temps des femmes, qui fait partie des débats sociétaux menés d'ailleurs aujourd'hui, prend d'abord la forme de revendications en matière d'accueil des enfants, puis d'accompagnement scolaire. L'accès aux activités collectives extérieures, extrascolaires pour les enfants ou tout simplement aux vacances, devient aussi un véritable enjeu d'éducation.

L'idéologie intervient de plain-pied dans la définition de l'action publique sur les questions de vie privée. Selon les représentations sociales qui dominent sur les relations que l'on pense pouvoir établir entre transformation de la famille, fragilisation des couples et problèmes sociaux du moment, on peut s'attendre à voir adoptées des dispositions sociales qui confortent cette représentation. Aussi me semble-t-il important de rappeler et de dénoncer la manière dont a été posé récemment le débat sur l'insécurité et la délinquance et les liens établis avec l'irresponsabilité des parents.

Ces familles peuvent bénéficier à Paris de services municipaux conséquents où l'intervention des pouvoirs publics dans la vie des familles avec un jeune enfant est importante : un tiers des enfants de zéro à six ans fréquente régulièrement une P.M.I., le niveau d'équipement en crèche et en halte-garderie y est infiniment supérieur à ce qu'il est en France, la concentration de services de santé, de lieux d'accueil parents - enfants et d'une offre associative complémentaire et innovante (activités parents - enfants, aides à la parentalité, accompagnement périscolaire, offres culturelles et de loisir, médiation scolaire).

Pour les plus fragiles d'entre elles, notamment dans les quartiers "politique de la ville" des portes de Paris...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Attendez, vous en êtes à 6 minutes 30 ! Je vous invite à conclure.

Mme Olivia POLSKI. - J'ai bientôt fini.

... elles peuvent bénéficier à Paris d'une action sociale conséquente.

Je voudrais d'ailleurs en profiter pour saluer le travail qui est mené par les adjointes au Maire, Mme Olga TROSTIANSKY et Mme Gisèle STIEVENARD, sur ce point.

En conclusion, je dirai que les familles monoparentales parisiennes sont, pour la plupart, beaucoup contraintes par le temps et souffrent davantage d'isolement.

Pour autant, leurs besoins diffèrent selon la situation de chacune d'entre elles et ce sont autant de chantiers qui attendent cette mission, Madame la Présidente, et à laquelle je me réjouis d'apporter ma collaboration.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

C'est un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir et qui le mérite amplement.

Je donne la parole maintenant à M. Ian BROSSAT, également pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Je ne serai pas très long, parce que l'idée n'est évidemment pas d'empiéter sur les compétences de la mission, mission qui devra elle-même définir à la fois un état des lieux et tracer des perspectives et des préconisations.

Simplement, nous sommes, comme élus, très régulièrement, dans nos permanences, confrontés aux casse-tête auxquels, précisément, sont confrontées de très nombreuses familles monoparentales et l'idée est bien de trouver des solutions concrètes pour faire en sorte qu'un certain nombre d'entre elles puissent sortir la tête de l'eau.

L'idée est bien de partir de trois constats.

Le premier constat, c'est que les familles monoparentales à Paris sont de plus en plus nombreuses, puisque, selon le dernier recensement de l'I.N.S.E.E., 28 % des familles parisiennes sont des familles monoparentales, ce sont 70.000 familles, 100.000 enfants qui vivent en familles monoparentales à Paris. Premier constat : d'abord, elles sont plus nombreuses.

Deuxième constat, elles sont, même s'il ne faut pas généraliser, et certainement pas les stigmatiser, plus que les autres, confrontées à la précarité et aux difficultés financières. Les chiffres de la C.A.F. nous disent d'ailleurs que 40 % des familles monoparentales parisiennes ont des bas revenus, soit deux fois plus en proportion que les familles parisiennes en moyenne.

Troisième constat : ces familles sont globalement, mais ce n'est évidemment pas une spécificité de la Ville de Paris moins aidées que les autres, tout simplement parce que en général les aides favorisent les familles nombreuses. Or, les familles monoparentales sont bien souvent des familles qui comptent seulement un ou deux enfants.

A partir de là, il s'agit bien de définir des solutions concrètes et c'est précisément le travail que la mission aura à faire, bref de prendre le contre-pied d'un discours qui trop souvent stigmatise ces familles, cible ces familles, parle à tort de familles démissionnaires, alors que ces familles et ces mères, puisque dans 85 % des cas il s'agit de mères, tentent tant bien que mal de faire en sorte de donner à leurs enfants les meilleures conditions de vie possible.

Trois pistes de travail peut-être, même si la mission aura encore à travailler pendant six mois. D'abord la question des ressources, cela a été évoqué par ma collègue, précisément pour sortir un certain nombre de ces familles de la situation financière difficile dans laquelle elle se trouve.

Deuxième piste, c'est la question de l'isolement : comment faire en sorte que ces femmes bien souvent ne se retrouvent pas seules face à leurs difficultés.

Enfin, c'est la question des rythmes : comment faire en sorte que nos équipements publics, nos services publics s'adaptent au rythme de ces femmes pour leur permettre notamment de travailler.

Voilà en gros quelles sont les grandes pistes de travail que cette mission pourrait se donner, même si ce sera aux membres de la mission, qui seront quinze issus de tous les groupes représentés au Conseil de Paris, de travailler sur tout cela.

J'espère, comme dans un certain nombre de missions précédentes, que nous saurons travailler de manière constructive, et peut-être aboutir de manière unanime, bref faire en sorte que les choses bougent et que nous trouvions des solutions concrètes pour apporter de l'aide à ces familles monoparentales.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne la parole d'abord à M. François DAGNAUD et ensuite à Mme Olga TROSTIANSKY.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, au nom de la 4e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Mme Olga TROSTIANSKY répondra sur le fond, sur la façon dont notre équipe municipale prend en charge cette évolution majeure de la société parisienne qu'est l'émergence de la monoparentalité.

Je voulais simplement en deux mots me réjouir du succès confirmé que rencontre cet outil nouveau qu'est la mission d'information et d'évaluation. Vous savez que c'est une des innovations du nouveau règlement intérieur que nous avons élaboré et adopté en début de mandature. Nous en sommes aujourd'hui à la cinquième M.I.E.

C'est peu dire que le succès est au rendez-vous et je me réjouis avec vous tous que cet outil nouveau, au service des élus, permette à l'ensemble des élus sur les bancs de cette Assemblée d'enrichir, d'élargir et de renouveler leur mode d'intervention dans la vie publique et dans le débat municipal. Je crois que c'est une initiative heureuse qui fera école et je voulais simplement avec vous tous m'en réjouir et m'en satisfaire.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Madame Olga TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Je ne peux que me réjouir et soutenir la création d'une mission d'information sur les familles monoparentales à Paris, car elle se place dans la continuité d'une réflexion et d'une action conduite par le Département depuis plusieurs années.

Je voudrais au préalable rappeler une des préconisations du Conseil consultatif des familles parisiennes, à savoir d'utiliser le terme de foyer monoparental plutôt que famille monoparentale. En effet, si 90 % de ces foyers sont composés d'une mère et de son ou ses enfants, le père n'est pour autant pas systématiquement inconnu ou absent, et il peut être impliqué dans l'éducation des enfants sur son temps de garde ou de visite.

Alors plusieurs axes sont déterminants. Je vais aller assez vite puisque cela a été évoqué de part et d'autres. Le premier axe qui me semble très important est l'accès et le maintien dans le logement tout d'abord. Nous avons créé en 2003 l'Allocation logement famille monoparentale et cela permet vraiment à ces foyers monoparentaux de les aider dans la solvabilisation de leurs dépenses de loyer.

Nous avons plus de 6.600 d'entre elles qui disposent de ressources mensuelles inférieures à 1.600 euros et qui touchent une allocation d'un montant environ de 100 euros ; cela va au maximum jusqu'à 122 euros. L'accès au logement social est également très important, comme on l'a souligné, notamment pour les familles du Nord-est parisien.

Le deuxième point que je voulais évoquer est l'accompagnement social et dans l'emploi, qui est un axe très important de notre politique en direction des familles monoparentales. Nous avons une compétence qui a évolué en matière d'accompagnement des allocataires de l'A.P.I. - anciennement Allocation parents isolés, qui sont devenus allocataires du R.S.A.

Dans le cadre du Plan départemental d'insertion, nous avons plusieurs milliers de femmes en situation de monoparentalité qui bénéficient d'un accompagnement individualisé, qui est réalisé par les services du Département et également par un certain nombre d'autres partenaires et prestataires, comme la C.A.F. (caisse d'allocations familiales).

Nous avons développé pour ces femmes de nombreuses actions d'accompagnement dans l'emploi, particulièrement autour des métiers de service à la personne, mais on pourra en imaginer d'autres, et qui sont également assorties de mesures de formations, notamment linguistiques.

Le troisième axe est l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance. C'est vraiment aussi très important parce que c'est un préalable indispensable à l'insertion professionnelle et nous avons mis en œuvre, avec Christophe NAJDOVSKI, un protocole en vigueur depuis à peu près un an et qui permet de faciliter l'accès aux places d'accueil collectif.

Le dernier axe qu'il ne faut pas oublier selon moi, c'est tout le travail qui est fait à la fois par les services départementaux mais aussi par les partenaires associatifs, sur toutes les actions d'accompagnement à la parentalité, qui aident aussi beaucoup les familles et les foyers monoparentaux à résoudre un certain nombre de difficultés. On parlait tout à l'heure d'isolement mais l'aspect d'information est tout à fait essentiel au quotidien.

Voilà les quatre axes qu'il me semble important que l'on puisse continuer de travailler avec l'ensemble des collègues qui seront évidemment nommés dans cette mission d'information. Ce qui me semble très important, c'est que l'on puisse vraiment approfondir les éléments de diagnostic qui ont déjà été travaillés ces dernières années, et proposer un accompagnement qui soit vraiment encore plus efficace au service des foyers monoparentaux.

Voilà, Madame la Présidente, les éléments que je voulais vous apporter.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS pour une explication de vote, en le priant d'être bref.

M. Jean-François MARTINS. - Forcément très bref, juste pour mesurer un peu la satisfaction de François DAGNAUD sur les M.I.E. que je trouve effectivement un outil très intéressant, mais dont les élus non inscrits sont totalement exclus, ce que je trouve regrettable parce que c'est évidemment un vrai sujet que celui des familles monoparentales et auquel j'aurais aimé participer.

Il me semble que l'information et l'évaluation des politiques publiques ne sont pas réservées à ceux qui se sont constitués en groupe. Je souhaite dans l'avenir que l'Exécutif réfléchisse à la manière d'associer les non inscrits à ce type d'information et c'est pour cela que je ne prendrais pas part au vote sur ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole pour nous donner votre réponse.

M. François DAGNAUD, rapporteur. - Monsieur MARTINS, je m'excuse mais je découvre "en live" cette situation. Vous auriez pu tout à fait m'en parler. S'il y a effectivement une disposition qui rend impossible votre participation d'élus non inscrit à une M.I.E., on doit pouvoir trouver une solution, au moins dans un premier temps avec un statut de membre associé.

Franchement toutes les contributions utiles, dont la vôtre, sont les bienvenues et on ne va pas se bloquer là-dessus. Je m'engage d'ores et déjà à ce que vous puissiez participer, d'une façon ou d'une autre, à ces travaux si ceux-ci vous intéressent.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je remercie M. DAGNAUD pour son esprit d'ouverture, et je vais maintenant mettre aux voix le projet de délibération SGCP 6 G qui va nous permettre d'installer cette nouvelle mission.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SGCP 6 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de procéder sans plus tarder à la désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la "**Mission d'information et d'évaluation sur le thème : "les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives" (R. 28 G).**

Les candidatures sont les suivantes :

- M. Rémi FÉRAUD ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Karen TAÏEB ;
- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;
- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- Mme Olivia POLSKI ;
- M. Daniel ASSOULINE ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Christophe NAJDOVSKI ;
- Mme Laurence DOUVIN ;
- M. Hervé BENESSIANO ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT ;
- Mme Roxane DECORTE ;
- Mme Lynda ASMANI.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Après dépouillement, je vous annonce les résultats :

Mission d'information et d'évaluation sur le thème : "les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives" (R. 28 G).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 46

Non participation au vote : 117

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Pour : 45

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 28 G).

2010, DASES 6 G - Signature d'une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour la gestion des aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 6 G.

La parole est à Mme Virginie DASPET, pour cinq minutes.

Mme Virginie DASPET. - Merci, Madame la Présidente. Ce sera beaucoup plus rapide.

Chers collègues, j'ai souhaité vous présenter ce projet de délibération, car il est révélateur du travail mené sur la territorialisation des services dans le cadre de la refonte du schéma directeur départemental. Jusqu'à il y a peu, les équipes du Bureau de l'aide sociale à l'enfance étaient toutes regroupées dans le 12e arrondissement. Depuis février dernier, le 20e arrondissement accueille la première antenne déconcentrée de l'A.S.E. au 119, rue de Ménilmontant.

L'équipe désormais constituée de 32 agents dont 16 travailleurs sociaux a bénéficié de la création de 5 postes, bien évidemment pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement pour ces familles dans des quartiers assez difficiles.

Elle s'est installée dans des locaux entièrement rénovés, plus clairs, plus spacieux, plus propices au respect de la confidentialité des entretiens. 1.300 enfants sont suivis par cette nouvelle antenne, 650 vivent en foyer, 650 sont suivis au sein de leur famille.

Pour percevoir leurs aides financières, les familles peuvent désormais se rendre directement au Centre d'action sociale du 20e et non plus, comme c'était le cas auparavant, au bureau de l'A.S.E. du 12e.

C'est justement l'enjeu principal de cette déconcentration des services, et notamment ceux de l'A.S.E. : se rapprocher des lieux de vie des familles, les accueillir mieux au sein de locaux fonctionnels et faciliter ainsi leurs démarches.

Ce projet de délibération que je vous appelle à voter vient parachever cette première déconcentration. En 2011, elle sera étendue au 13e arrondissement puis en 2013 aux 18e et 19e arrondissements.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au lieu et place de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, j'interviens en l'absence de Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe au Maire chargée de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée, qui est empêchée en raison d'un congé de maternité. Je donnerai juste quelques éléments de réponse.

Ce partenariat avec le Centre d'action sociale du 20e arrondissement est positif ; il vient finaliser l'implantation des services de l'aide sociale à l'enfance du 20e arrondissement.

Comme l'a souligné Mme DASPET, ces nouvelles avancées dans la volonté de simplifier et de faciliter les démarches pour les familles et les jeunes Parisiens et il s'agit d'un vrai gain de service public pour les enfants et les parents du 20e arrondissement qui sont suivis par l'Aide sociale à l'enfance.

Voilà ce que je voulais apporter comme complément à ce qu'a dit Mme DASPET, qui souligne tout à fait l'intérêt de ce projet de délibération que je vous invite à voter.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 6 G.

Qui est favorable ?

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 6 G).

2010, DASES 33 G - Signature d'une convention avec l'association "Centre Français de Protection de l'Enfance-Etablissements", pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son service CAP Alésia. Montant : 221.788 euros dont 43.747 euros de participation exceptionnelle. Fixation et versement du solde 2009 pour un montant de 14.920,44 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 33 G, qui concerne le service CAP Alésia, et sur lequel est inscrite Mme Odette CHRISTIENNE.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Madame la Présidente.

Il est des souffrances inhérentes à la vie en communauté et aussi anciennes que les groupes humains constitués.

Pascal COMBEMALE, professeur de sociologie, aime à dire : "la société, c'est la violence", constat qui interroge chacun d'entre nous.

Aujourd'hui, au-delà des pensées abstraites, il s'agit de délibérer sur un projet bien concret présenté au nom de la 6e Commission par l'adjointe au Maire en charge de la protection de l'enfance.

Oui, il s'agit de soutenir les acteurs de la lutte au quotidien contre toutes les formes de violences psychologiques, physiques ou sexuelles que subissent certains enfants, parfois même au sein de leur famille.

On connaît l'action globale du Centre français de protection de l'enfance, association humanitaire qui organise le parrainage d'enfants aux niveaux local et international afin de les sortir de leurs difficultés familiales, éducatives, sociales et économiques.

Cette association, créée en 1947, s'inscrivait d'ailleurs dans le sillage du programme du Conseil national de la résistance et de son idéal humaniste. Mais on sait moins que, dès 1984, il a créé le CAP Alésia, dont les membres agissent de façon efficace car ils sont portés par la conviction d'œuvrer à des choses essentielles au sein de notre ville et au-delà.

Ils apportent une aide psychologique à ces enfants victimes de violences ou perturbés par les divorces ou par les troubles psychiatriques de leurs parents.

Cela impose d'ailleurs que l'on se préoccupe à la fois des acteurs de la violence, des victimes, et même quand on tente d'apporter une aide, à des témoins qui ont le souci d'agir.

L'entreprise est difficile, énorme. Il faut identifier les malaises même si les souffrances ne sont pas manifestes ; il faut faire prendre conscience aux parents, à l'entourage, par exemple que les blessures psychologiques minimales mais répétées qui leur paraissent négligeables peuvent entraîner des conséquences désastreuses pour la vie des enfants.

Bien sûr, on doit être vigilant pour déceler sans se tromper les violences physiques. Il est révoltant de voir encore des enfants mourir sous les coups et aussi déceler les agressions sexuelles encore trop souvent cachées.

Puis il faut porter remède et même parfois déculpabiliser les parents désemparés qui sont auteurs de certaines maltraitements. La nécessité des centres tel le C.F.P.E. et CAP Alésia est criante.

Et pourtant, on assiste en ce domaine à un véritable désengagement de l'État. On en veut pour preuve qu'a été supprimée en 2009 la subvention de l'État au Centre français de protection de l'enfance qui avait mis en place le Centre de traitement des troubles de la parentalité dès le début des années 1980.

Le rôle de CAP Alésia est bien défini dans le projet de délibération qui met en évidence la place des consultations individuelles et familiales, et à côté du rôle de spécialistes et aussi des juges des enfants - dont on a trop tendance à ne voir que l'aspect répressif -, l'action des bénévoles pour l'accompagnement des familles, car nous savons que l'efficacité des remèdes apportés, des consultations thérapeutiques dépendent de la qualité diversifiée de l'écoute, des dialogues, des suivis attentifs et pluralistes.

Dès lors, le C.F.P.E.-Etablissements sollicite le maintien d'un financement renforcé de la part du Département de Paris pour être en mesure d'offrir une réponse aux demandes d'intervention croissantes.

Le service CAP Alésia constitue également un partenaire précieux en termes de prévention. Il convient donc de soutenir la pérennité de ce service et de suivre en ses conclusions la proposition de la 6e Commission portée par Mme Olga TROSTIANSKY.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au lieu et place de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, CAP Alésia est effectivement un dispositif de prévention complémentaire aux actions de l'Aide sociale à l'enfance très apprécié et très utilisé par les travailleurs sociaux.

Paris soutient ainsi une série d'offres d'écoute, d'appui, d'orientation, d'information, d'accompagnement et de médiation qui sont essentielles pour favoriser la consolidation, le maintien ou la restauration des relations parents-enfants.

Je voudrais déplorer, comme Mme Odette CHRISTIENNE, un contexte particulièrement inquiétant de désengagement de l'État sur ce secteur : la protection judiciaire de la jeunesse, l'Éducation nationale, la santé, et particulièrement la psychiatrie, mais aussi le Fonds national de financement de la protection de l'enfance, qui est doté d'un montant dérisoire, ou encore la suppression programmée du défenseur des enfants.

Une telle politique a un coût très lourd pour la collectivité car un jeune mal pris en charge aujourd'hui et demain peut être un adulte en souffrance. Paris considère au contraire que tous les enfants et les jeunes méritent des chances égales pour construire leur parcours de vie et s'intégrer dans la société.

En outre, en raison de la crise économique, les besoins d'intervention sociale et éducative sont croissants. Ils touchent particulièrement les familles précaires cumulant souvent les difficultés liées à l'éducation, la scolarité, l'insertion, le logement, l'errance, la santé, et les familles monoparentales, que nous avons évoquées tout à l'heure.

Avec un budget en augmentation de 45 % depuis 2001 touchant plus de 26.000 enfants en difficulté et leur famille, Paris a choisi de privilégier une politique innovante et dynamique de prévention et de protection de l'enfance.

Grâce à une palette de mesures diversifiées et individualisées, le Département propose un accompagnement social et éducatif de zéro à 25 ans prenant en compte toutes les problématiques de la vie quotidienne dans lesquelles le soutien aux familles tient une place prépondérante avec le souci croissant d'implication des pères.

Je crois que ce projet de délibération en est une bonne illustration et je vous invite donc à le voter.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 33 G.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 33 G).

2010 DASES 608 G - Signature d'une convention avec "Paris Habitat" pour l'attribution d'une subvention pour le financement d'une maison de santé située au sein de la Cité Michelet (19e). Montant : 66.665 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 608 G, qui concerne le financement d'une maison de santé située au sein de la Cité Michelet, dans le 19e.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD. - Merci.

L'ouverture d'une maison de santé au coeur de la résidence Michelet dans le 19e arrondissement est la traduction concrète de l'engagement de notre collectivité en faveur d'un meilleur accès aux soins pour la population parisienne ainsi, je crois, qu'une innovation majeure en termes de services publics.

Vous le savez, les inégalités territoriales en matière de santé n'ont jamais été aussi fortes et tendent d'ailleurs à se creuser davantage. Ce contexte sanitaire préoccupant nous impose de réagir vigoureusement en harmonisant au mieux l'offre de soins à l'évolution des modes de vie urbains et aux situations sociales fort diverses d'un quartier à l'autre.

L'inadéquation entre l'offre de soins et les besoins est croissante dans nos territoires. La situation des professionnels de santé de secteur 1 nous laisse penser que dans les années à venir, Paris sera dans le creux de la courbe.

Dans le 19e arrondissement, l'offre était déjà insuffisante et la tendance montre qu'elle se dégrade. Il y a de moins en moins de médecins et de professionnels paramédicaux alors que la population augmente et que les besoins en matière de soins vont grandissant.

Les professionnels de santé en exercice vieillissent et partent progressivement à la retraite, sans que leur renouvellement ne soit toujours assuré.

C'est ainsi que, entre 2000 et 2009, un professionnel sur deux du secteur de la résidence Michelet n'a pas été remplacé. Certaines spécialités disparaissent (l'ophtalmologie, la gynécologie, la pédiatrie), d'autres connaissent déjà une pénurie (les infirmiers).

Cela ne permet plus de garantir l'accès aux soins de nos concitoyens, d'autant que notre système de santé est mis à mal par un Gouvernement qui s'attaque de manière insidieuse au remboursement des dépenses de santé des Français.

Les mesures dites d'économie se succèdent : forfait d'un euro pour une consultation, franchise sur les boîtes de médicaments, plus récemment baisse du taux de remboursement des produits à vignette bleue et, dernièrement, l'hypocrite réforme du fonctionnement de l'aide médicale d'État.

L'efficacité de ces mesures est loin d'être démontrée et ce que les professionnels constatent sur le terrain, en revanche, est extrêmement préoccupant, car c'est évidemment le renoncement aux soins courants pour une partie de nos concitoyens, la plus fragile, celle qui rencontre les plus grandes difficultés économiques, bref, la plus vulnérable, et c'est cette population qui vit à la résidence Michelet.

Comme vous le savez, le quartier est inscrit dans le grand projet de renouvellement urbain de Paris, une véritable rénovation du quartier était nécessaire.

Victime d'un urbanisme fâcheux, le quartier est essentiellement composé de logements très sociaux, enclavés et coupés des réseaux de transport.

Mais le quartier est en pleine mutation. Le parc de logements est réhabilité peu à peu. Les voies de circulation ont été repensées afin d'être modernisées. L'arrivée du tramway, l'implantation en pied d'immeuble d'équipements de proximité (une régie de quartier, une crèche, une équipe de développement local, un centre social) et la construction de la Z.A.C. "Claude-Bernard" sont autant de facteurs qui contribuent à modifier le visage du quartier.

Avec plus de 40.000 habitants et une population toujours croissante, nous ne pouvions envisager une transformation globale sans une structure de santé adaptée aux besoins de la population de ce territoire.

Parce que nous voulons un autre système de santé, plus juste pour nos concitoyens, nous avons souhaité construire une politique innovante et un modèle d'incitation à l'installation des professionnels de santé dans nos quartiers.

La maison de santé de la résidence Michelet, la première à Paris, témoigne donc du soutien du Département aux projets portés par des professionnels de santé libéraux.

C'est une structure originale, qui préfigure je crois la médecine de demain. Assister à l'installation de professionnels de santé libéraux dans un quartier comme la résidence Michelet est un événement dont nous pouvons nous réjouir collectivement.

Situé au rez-de-chaussée sur une surface de plus de 300 mètres carrés, l'équipement propose un exercice coordonné, regroupé et pluridisciplinaire de premier recours. Les malades pourront bénéficier de la présence de médecins généralistes, d'infirmiers, de kinésithérapeutes, etc. sur des horaires larges et à un tarif conventionnel de secteur 1.

L'équipe médicale, engagée dans sa mission de santé publique, y animera également des actions d'éducation thérapeutique.

Dans un contexte social dégradé et menacé, la question de l'accès aux soins des habitants du 19^e arrondissement et de tous les Parisiens est plus que jamais au cœur de notre action.

Par ce projet, nous prenons le contre-pied des politiques actuelles et nous soutenons l'installation de professionnels de santé libéraux dans les secteurs en difficulté.

Nous voulons un système de santé de qualité et accessible à tous. Ce projet y contribue. Soutenons-le.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame le Président.

Mes chers collègues, "l'aménagement du territoire de santé" au bénéfice des secteurs les moins favorisés, conciliant l'offre et la demande de soins, constitue une exigence en termes de santé et de cohérence de l'action publique.

S'il peut souvent paraître que "les patients sont en périphérie et les moyens au centre", notamment en Ile-de-France, l'accès au soin n'en demeure pas moins de plus en plus difficile à Paris.

Ainsi l'A.P.-H.P., dont la vocation sociale est incontestable, voit sa dimension d'hôpital de proximité, voire de premiers recours, croître au point d'engorger les urgences sous le flux annuel d'un million de patients.

L'augmentation des délais d'attente ne doit cependant pas entraver la qualité et la célérité de la prise en charge des patients ni dévoyer cette institution de sa fonction originelle.

C'est la raison pour laquelle mon groupe avait déposé un vœu, soutenu par Geneviève BERTRAND et adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en mai dernier, demandant le renforcement de l'offre de soins de proximité, au moyen de la redynamisation des dispensaires et des centres de santé existants, mais également de l'implantation de nouveaux dispensaires équitablement répartis sur le territoire du Grand Paris.

Aussi, malgré l'immobilisme dont a fait montre le Département quant à l'application dudit vœu, nous nous réjouissons néanmoins de la création d'une maison de santé dans la cité Michelet du 19^e arrondissement.

Cette initiative témoigne de la volonté des professionnels de santé de rompre avec un exercice isolé et de la nécessité de créer des synergies autour d'une vision commune de la pratique médicale, à savoir une prise en charge pluridisciplinaire du patient et une approche globale de la santé de la population.

J'émettrai cependant un regret. Les maisons de santé, qui sont nées du terrain et rencontrent aujourd'hui un succès grandissant, regroupent médecins et auxiliaires médicaux mais aussi, dans un certain nombre de cas et en collaboration avec les collectivités territoriales, des services sociaux comme l'aide à domicile ou le portage des repas.

17 % des patients de l'A.P.-H.P. sont âgés de 75 ans et plus et le vieillissement de la population française conduira dans les années à venir à une augmentation des personnes âgées dépendantes pour atteindre plus de 10 millions de personnes, selon les hypothèses retenues dans les projections de population de l'I.N.S.E.E.

Je trouve donc dommage de n'avoir intégré ni service d'aide à la personne ni structure de gériatrie.

Cette médecine de proximité constitue le premier élément de la chaîne de soins et le complément indispensable de l'hôpital.

Aussi, il serait pertinent, ainsi que le préconise le Dr Elisabeth HUBERT, chargée par le Président de la République d'une mission sur ce sujet, d'associer au centre de santé une assistance sociale à même de gérer les questions de maintien à domicile des personnes âgées ou l'accompagnement des personnes précaires.

Au vu du plan de lutte 2010-2014 contre le Sida, qui prévoit l'ouverture de 10 centres de dépistages communautaires d'ici 2011 et à l'aune de votre engagement, Monsieur LE GUEN, alors que vous déclariez dans "Le monde" du 8 septembre vouloir "éteindre l'incendie", "le dépistage" devant "devenir la nouvelle arme de prévention", il pourrait être envisagé de doter certaines maisons de santé de centres de dépistage et de prévention des maladies sexuellement transmissibles.

Si nous soutenons votre démarche, Monsieur le Président, celle-ci demeure perfectible et nous réitérons notre souhait de voir l'offre de soins évaluée au regard du cadre du Grand Paris et être impulsée par une dynamique de grands pôles structurant et aménageant le territoire.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais me féliciter des différentes interventions autour de ce sujet et de cette innovation importante pour le Département de Paris qui est celle de cette maison de santé dans le 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD a bien décrit à la fois la démarche entreprise par le Département mais aussi et surtout par les élus du 19e arrondissement et les acteurs de terrain du 19e arrondissement.

Je veux de ce point de vue rendre acte du travail qu'a fait M. Christophe NAJEM, qui est l'adjoint à la santé de cet arrondissement.

C'est parce que les élus du 19e, aux côtés des acteurs de santé, se sont investis qu'il a été possible aujourd'hui de mettre en perspective cette offre de santé dans un quartier difficile.

Ce qui renvoie immédiatement à deux points. Je profite donc vraiment de ce débat de qualité qui a été inauguré pour dire que, oui, nous avons un problème d'accès aux soins à Paris, et pas simplement pour des raisons financières mais aussi pour des raisons physiques.

C'est-à-dire que, alors que l'on présente volontiers Paris comme étant une zone surdotée au plan de la densité médicale - et de ce point de vue elle est évidemment avec une densité médicale, prise dans la globalité, très largement supérieure à bien d'autres territoires -, il se trouve que, notamment dans le Nord-est parisien, nous avons des inquiétudes très fortes, déjà présentes mais qui vont en plus se concrétiser dans les années qui viennent, dans la mesure où la densité médicale, et notamment des soins de premiers recours, va être très largement affaiblie.

Affaiblie par la faiblesse démographique, affaiblie par la désorganisation de la médecine libérale traditionnelle, affaiblie aussi par les politiques imposées aux hôpitaux publics. Si le 20e n'est pas le 19e, et réciproquement, tout le monde a en mémoire ici la situation des urgences de l'hôpital Tenon qui pèse très lourdement, évidemment, sur le quartier du Nord-Est parisien. Surtout que, dans le 19e, il n'y a pas d'hôpital de l'A.P.-H.P., si ce n'est Robert Debré, c'est-à-dire un hôpital pédiatrique.

Donc, nous sommes dans une situation d'une gravité certaine en matière d'accès aux soins dans les années qui viennent.

L'initiative qui a été prise par la Ville de Paris, en liaison avec nos collègues du 19e, est une première réponse intéressante qui joue avec les éléments existants de la médecine libérale, mais il nous faudra trouver d'autres réponses.

Ces autres réponses, c'est évidemment la défense, la modernisation et l'extension des centres de santé. Je le dis d'autant plus qu'un certain nombre de collègues se posent parfois des questions. La politique de la collectivité parisienne est bien de développer les centres de santé, à côté des maisons de santé, sans qu'il y ait forcément nécessairement concurrence mais, avec pragmatisme, nous voulons renforcer la présence des centres de santé sur l'ensemble de la Capitale mais singulièrement sur le Nord-Est parisien, là où il y a des problèmes d'accès aux soins.

Ce qui nous amènera, ce qui nous amène, mes chers collègues, je le dis pour que tout le monde l'entende, forcément à réformer et à refonder aussi les centres de santé tels qu'ils existent, y compris, par exemple, des centres de santé dont la taille n'est plus fortement pertinente, dont la localisation géographique n'est pas excellente, dont les locaux sont vétustes et dont l'offre sanitaire n'est pas adaptée aux besoins les plus urgents.

Nous allons donc à la fois développer et réformer notre politique des centres de santé.

Et ceux qui prôneraient l'immobilisme seront ceux qui empêcheront effectivement que se redistribue sur le territoire parisien l'offre de santé nécessaire à l'accès aux soins à l'ensemble de nos compatriotes et aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je le dis d'autant plus que nous sommes dans une situation de très grande fragilité. Je ne vais pas polémiquer ici avec les responsabilités principales qui sont celles de l'Etat, bien évidemment, en matière d'offre de soins, mais sachez tout simplement que l'ensemble des centres de santé sont aujourd'hui à Paris dans une très grande fragilité, y compris les plus privés d'entre eux sont aujourd'hui très fragilisés et nous avons de très grandes inquiétudes. C'est pourquoi nous avons mis en place une politique de soutien, d'actions collectives en direction des centres de santé.

D'autres questions ont été posées, des suggestions faites par Mme BRUNO, parfaitement légitimes, pas forcément opérationnelles toujours, mais pour lesquelles j'écoute fortement les interpellations.

Centres de santé sexuelle, oui, nous avons des problèmes, mais nous pensons que ce n'est pas forcément en regroupant tout dans un même lieu que l'on peut répondre à l'accueil des différents publics. C'est pourquoi il y a des politiques d'Ateliers Santé Ville, il y a aussi des centres de santé sexuels situés à proximité d'un certain nombre de lieux de vie qui font qu'il y a une proximité géographique, parfois culturelle, qui permet de favoriser cet accès aux soins, qui n'est jamais simple. Nous avons des dispositifs qui sont étalés dans la nuance à la fois géographique mais aussi avec des spécificités de prise en charge.

Vous parlez, à juste titre aussi, du défi du vieillissement. J'en termine par là, j'ai été un peu long, Madame la Présidente.

Vous parlez du vieillissement, oui, et là je le dis clairement : nous ne sommes pas prêts pour assumer le choc de la montée en puissance de la dépendance au sein de la Capitale, étant entendu que le Département est prêt à prendre ses responsabilités mais étant entendu aussi qu'il n'est pas seul dans la répartition des pouvoirs en responsabilité directe. Mais parce que nous savons que nous avons des responsabilités particulières vis-à-vis de la population, je pense que nous serons amenés à réfléchir avec une ampleur beaucoup plus grande encore que celle que nous avons mise en œuvre sur la prise en charge et le maintien à domicile, y compris avec les réseaux de soins qui vont avec, pour les personnes âgées dépendantes.

Voilà quelques éléments de réponse et en me félicitant encore une fois que nous ayons pu avoir ce débat.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous en prie, Madame Frédérique CALANDRA, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA. - Juste pour une minute.

Je tiens à remercier solennellement et très vivement Jean-Marie LE GUEN parce que, s'il n'était pas intervenu, je ne sais pas aujourd'hui où en serait le Groupement des Œuvres Sociales de Belleville, le G.O.S.B. Grâce à lui et au travail de son équipe, on a pu entamer un travail de réhabilitation et de restructuration de ce centre de santé.

Je tiens à dire qu'en ce moment, il se déroule une grève à l'hôpital Tenon, exceptionnelle car il est extrêmement rare que les personnels hospitaliers, notamment infirmiers, se mettent en grève et amènent à fermer les urgences. Il y a eu des arrêts maladie qui ont amené à la fermeture des urgences.

Je tiens à dire que non seulement je soutiens le personnel hospitalier de Tenon dans sa demande - il y a un déficit structurel de personnels infirmiers dans cet hôpital qui l'empêche de fonctionner dans des conditions correctes - non seulement je les soutiens mais j'ai demandé rendez-vous à Mme FAUGÈRE. J'espère qu'elle va me donner ce rendez-vous. Je demande la réouverture du centre I.V.G., du centre d'orthogénie de l'hôpital Tenon. Nous sommes un arrondissement de près de 200.000 personnes, nous avons beaucoup de jeunes femmes fragiles et notamment des jeunes femmes d'origine étrangère qui viennent de communautés où ces questions sont très difficilement abordées. Il nous faut les moyens de mener une politique d'accès aux soins dignes de la France.

Aujourd'hui, les urgences à Tenon ne sont même pas dignes d'un pays émergent. Je voulais le dire !

(Applaudissements).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - J'espère que votre cri sera entendu au-delà de cette enceinte.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 608 G.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 608 G). Je vous en remercie.

2010, DASES 626 G - Signature d'un avenant n° 1 aux conventions passées avec 3 Caisses des écoles en vue de poursuivre et renforcer le déploiement territorial du programme "Paris Santé Nutrition" sur les 13e, 15e et 19e arrondissements. Montant total : 153.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 626 G qui concerne le programme "Paris Santé Nutrition".

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - L'obésité infantile touche en premier lieu les enfants et les populations en situation de précarité et elle peut être un facteur d'exclusion et de discrimination. En France, ce phénomène préoccupant touche près d'un enfant sur cinq âgés de 3 à 17 ans, soit environ 18 %. C'est ce constat alarmant qui nous a poussés, le Maire du 15e et la Municipalité du 15e, à nous engager totalement dans la lutte contre l'obésité dans le cadre de "Paris Santé Nutrition".

Les actions que nous avons menées depuis 14 mois sont nombreuses, variées, faites en pleine entente entre la mairie du 15e, la Caisse des écoles, la circonscription des Affaires scolaires et tous les acteurs sur le terrain qui ont à prendre en charge ce problème. C'est ainsi que, tout au long de l'année scolaire 2009-2010, des actions de sensibilisation ont été faites en direction des enfants et de leur famille.

Je ne veux pas les énumérer toutes, ce serait trop long, mais je cite quand même :

- l'exposition "Plaisir et Vitamines" donnant lieu à des ateliers pédagogiques qui ont touché 1.850 enfants ;

- la participation de 900 enfants de maternelle et élémentaire à la journée du développement durable ;

- le concours "Exprime-toi sur les fruits" avec 120 enfants des centres de loisirs élémentaires, qui a connu un grand succès auprès des enfants et de leurs animateurs ;

- la présence sur des marchés du 15e, les terrains d'éducation physique avec chaque fois l'intervention d'une diététicienne expliquant l'importance d'une alimentation équilibrée et la nécessité de faire du sport pour combattre la sédentarité, facteur de l'obésité et de risques divers pour la santé de l'enfant.

Depuis septembre dernier, 11 écoles volontaires du 15e ont commencé l'opération "Un fruit à la récré", avec un travail pédagogique des enseignants autour du fruit. Cela va toucher 1.850 enfants et nous voulons prolonger cette opération aux deux prochains trimestres 2011 avec d'autres écoles supplémentaires, notre objectif étant de sensibiliser le maximum d'enfants du 15e.

Aussi, je tiens à vous dire que, bien sûr, je soutiens votre volonté de poursuivre et de renforcer le déploiement territorial du programme P.S.N. et je suis notamment favorable au lancement d'une enquête sur l'alimentation des familles vivant à l'hôtel.

En ce qui concerne l'action spécifique de "Un fruit à la récré", je me réjouis que le 19e bénéficie d'une subvention supplémentaire de 18.000 euros pour financer les approvisionnements utiles à cette opération, mais permettez-moi de regretter qu'une subvention ne soit pas attribuée au 15e pour les quatre mois de l'année 2010, septembre à décembre, où nous participons à cette opération, ce qui représente un coût pour la Caisse des écoles de 4.500 euros.

Pour tout le travail que nous menons avec ferveur, j'aurais apprécié que nous ne soyons pas oubliés.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - D'abord, Madame Catherine BRUNO, je veux rendre hommage ici à votre action, à la fois au niveau parisien, au niveau du 15e arrondissement, et, plus largement d'ailleurs, à la Municipalité du 15e qui s'est profondément engagée dans la politique que nous avons proposée dans plusieurs arrondissements (le 13e, le 15e et le 19e arrondissement) sur cette politique de "Paris, Santé Nutrition", dont vous avez rappelé un certain nombre de volets et dont vous avez rappelé aussi, évidemment, l'importance et les enjeux pour la santé des enfants et, plus généralement, d'ailleurs, de la population française.

Nous pensons effectivement qu'au-delà d'un certain nombre de recommandations sympathiques et générales, il faut développer, notamment en milieu scolaire, une présence sur le terrain, avec une connaissance approfondie du contexte dans lequel on intervient, de façon à mettre en place d'une façon combinée des actions d'éducation pour la santé qui soient ciblées sur les enfants et leur environnement familial, et ne pas séparer, de ce point de vue, l'école de l'environnement familial, associatif, culturel, dans lequel ils interviennent.

C'est pourquoi nous intervenons aussi bien dans les écoles que dans les centres de loisirs, sur les marchés, de façon aussi à nous adresser aux parents, et c'est ainsi que plus de 18.000 personnes, dont principalement des enfants, ont été sensibilisés à ces actions.

Mais aussi, évidemment, des informations et des sensibilisations sur l'ensemble des politiques de la ville en relation avec l'alimentation et l'activité physique et, lorsque c'est nécessaire, une orientation avec un accueil et un accompagnement des enfants et des familles qui connaissent un certain nombre de difficultés sur ces questions ; je pense notamment au réseau REPOP.

Nous avons proposé aux caisses des écoles pilotes de répondre à l'appel de candidatures de l'Union européenne et nous allons les aider pour être, justement, dans cette politique d'un "fruit pour la récréé". Nous voulons tout particulièrement, puisque vous l'avez souligné, sur les origines sociales des enfants, que la plupart des écoles, mais surtout celles qui sont situées en Z.E.P. et en R.E.P., puissent offrir ce dispositif aux enfants. Compte tenu de la réforme tarifaire qui fait débat par ailleurs et de la sociologie du 19^e arrondissement, nous avons souhaité intervenir pour que les enfants du 19^e puissent bénéficier aussi de ce fruit avec l'aide de la Caisse des écoles.

Il s'agit, je tiens à le dire, d'une mesure exceptionnelle et transitoire de retour vers l'équilibre qui n'a pas vocation à être généralisée. C'est pourquoi nous ne pouvons pas vous donner entièrement satisfaction, Madame BRUNO, et croyez-le bien, je le regrette, mais je connais le dynamisme de votre action et vous saurez combler par ce dynamisme les moyens parcimonieux dont dispose le Département pour mettre en place ces politiques ciblées.

Merci à vous.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 626 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 626 G).

2010, DASES 593 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Signature d'une convention avec EDF portant sur sa participation au FSL.

2010, DASES 594 G - DPE 89 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Signature d'une convention avec Eau de Paris portant sur sa participation financière au FSL.

2010, DASES 595 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Communication au Conseil de Paris sur l'activité du FSL.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous allons maintenant examiner conjointement trois projets de délibération : DASES 593 G, DASES 594 G - DPE 89 G et DASES 595 G relatifs à "Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement".

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Présidente.

C'est, en fait, un lot de délibérations qui permet d'aborder une communication sur l'activité du Fonds de solidarité logement qui a été mis en place par le Département de Paris.

Comme vous le savez, Madame la Présidente, le Département de Paris vit une crise économique et sociale depuis maintenant deux ans et cette communication est l'occasion de constater l'impact de cette crise sur la société parisienne.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Encore une fois, plus de 10 millions d'euros ont été mobilisés pour l'accès et surtout le maintien dans les lieux des populations parisiennes les plus précaires qui risquent, à cause, des fois de non-paiement de loyer, d'être expulsées.

Mais, cette année, ce qui est particulièrement important dans le bilan d'action du F.S.L., c'est de voir que les classes moyennes font leur arrivée dans les personnes qui deviennent le plus souvent aidées par le F.S.L.

En l'occurrence, je voudrais également souligner l'importance et la pleine justification des aides du volant énergie de ce Fonds de solidarité logement, puisque vous savez que ce F.S.L. a été élargi il y a peu et que depuis cette mise en place, il y a eu une augmentation de 12 % des aides qui ont été versées au nom du F.S.L. énergie. C'est donc un enjeu capital de reconnaissance d'un droit au chauffage, bien évidemment, pour éviter que la précarité n'impacte les conditions sanitaires de celles et ceux qui ont des problèmes financiers, et en particulier les conditions de vie des familles avec enfant.

A cette occasion, d'ailleurs, je voudrais remercier tous les acteurs de ce F.S.L. énergie, à savoir : E.D.F., G.D.F. et Eau de Paris, qui ont, tous trois, augmenté leur participation à ce Fonds de solidarité logement pour nous permettre de lutter très en amont et de faire de la prévention des expulsions un dossier particulièrement prioritaire et efficace.

Ce Fonds de solidarité logement montre également que les deux dispositifs de captation des logements privés et des intermédiations locatives que nous avons mises en place, à savoir "Louez Solidaire" et l'Agence immobilière à vocation sociale, fonctionnent particulièrement bien, puisque, aujourd'hui, il y a 524 logements solidaires en action sur Paris et que, ne serait-ce que pour l'année 2010, 221 familles ont été sorties des hôtels meublés, accompagnées vers l'emploi, réinsérées par l'intermédiaire de ces logements "Louez Solidaire" et, aujourd'hui, ont intégré un logement dans le parc social, donc un logement pérenne.

C'est donc un travail de prévention particulièrement exemplaire qui a été mis en place par le Fonds de solidarité logement. Il doit l'être aussi pour l'État, car, effectivement, s'il ferait bien, d'une part, d'augmenter son budget logement, il ferait aussi bien de réaffirmer sa volonté d'avoir un impact préventif sur les expulsions. Je regrette l'absence du Préfet ou de son représentant, mais, effectivement, ce n'est pas en votant des lois comme L.O.P.P.S.I. 2, en expulsant des personnes qui sont reconnues D.A.L.O. prioritaires ou en faisant la sourde oreille depuis maintenant deux ans que nous lui demandons de réunir le Comité parisien de prévention des expulsions que l'exemplarité en matière de prévention des expulsions sera du côté de l'État.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je vous indique que lorsque nous sommes en formation de Conseil général, le Préfet de police ne siège pas.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Je croyais que l'on regardait trois ou quatre projets d'affilée.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. CONTASSOT s'est désinscrit.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure. - D'accord...

Madame la Présidente, M. CARON-THIBAUT a attiré l'attention sur les actions mises en œuvre par le Département de Paris pour assurer des conditions dignes de logement aux personnes défavorisées et, aussi, a évoqué les classes moyennes.

Comme vous l'avez rappelé, le Fonds de solidarité pour le logement est intervenu auprès de 23.000 ménages en 2009 sous la forme d'une aide directe et pour faire le lien avec les échanges de ce matin à propos du Plan local de l'habitat, le F.S.L. est un des outils les plus efficaces pour préserver la mixité sociale sur notre territoire, en facilitant l'accès ou le maintien dans le logement des premières victimes d'un marché locatif tendu.

Alors, en matière de prévention des expulsions locatives, le F.S.L. est intervenu en 2009 auprès de plus de 5.000 ménages en situation d'impayé de loyer. Concrètement, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ces ménages ont pu reprendre le paiement des loyers et sortir de la spirale de l'endettement et de l'expulsion grâce à un soutien pouvant s'élever à 3.400 euros pour les impayés de loyer supérieurs à deux mois.

Monsieur GOASGUEN, je ne sais pas si cela vous intéresse, mais cela concerne également le 16e arrondissement.

Le F.S.L. est donc devenu un outil essentiel pour éviter la mise à la rue des personnes de bonne foi, mais ne peut constituer la seule réponse face à cet objectif.

Une fois de plus, je tiens à rappeler à l'État ses responsabilités dans ce domaine et je souhaite que les nombreux vœux adoptés par cette Assemblée ce matin ne restent pas lettre morte. Je pense notamment à ceux demandant que le Préfet réunisse les signataires de la charte de prévention des expulsions, puisque cette convention, ce comité, ne s'est pas réuni depuis plus de deux ans.

Le F.S.L. est intervenu l'année dernière pour concrétiser le projet de relogement de plus de 3.000 familles modestes sortant de C.H.R.S., de résidences sociales, ou encore de logements insalubres.

Ces nouveaux locataires ont bénéficié d'une aide moyenne de 1.000 euros pour pallier les dépenses liées à l'achat de mobilier et d'équipements de première nécessité, au paiement du premier mois de loyer ou encore de l'assurance locative.

Là encore, je tiens à dénoncer le désengagement de l'État qui vient de supprimer, comme vous le savez, Madame la Présidente, la rétroactivité de l'A.P.L. aux nouveaux locataires.

Pour lutter contre le phénomène croissant de précarité énergétique, le Fonds s'est doté d'une nouvelle aide curative spécifique depuis 2007, qui a permis à plus de 5.400 ménages l'année dernière de régler leurs factures impayées grâce à un soutien moyen de 180 euros.

Voilà, Madame la Présidente, le Fonds de solidarité pour le logement parisien est un dispositif dynamique, souple, capable de s'adapter aux évolutions sociales, et je tiens à profiter de cette communication pour remercier particulièrement les services de la DASES qui en assurent la maîtrise technique avec la plus grande rigueur.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Tout à fait.

Je mets successivement aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 593 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 593 G).

Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 594 G - DPE 89 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 594 G - DPE 89 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 595 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 595 G).

Vœu relatif à la mise en place d'un service de "maraudes d'intervention sociale" dans le 20e déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 2 G du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la mise en place d'un service de maraude d'intervention sociale dans le 20e arrondissement. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

Mme DASPET a la parole pour une minute.

Mme Virginie DASPET. - La politique de lutte contre la grande exclusion menée par la collectivité parisienne place les personnes sans abri au cœur d'un dispositif cohérent dans une logique de proximité géographique.

Un projet global de coordination des maraudes a donc été mené en partenariat avec l'État. Pour le 20e arrondissement, ce travail a été confié à l'association "Aux captifs, la Libération".

L'activité des équipes de maraude consiste à aller au devant de personnes vivant dans la rue, avec pour objectif de les accompagner dans une dynamique d'insertion vers un habitat de droit commun.

Aujourd'hui, le 20e reste très mal doté en matière de maraudes d'intervention sociale ; l'État n'y finance qu'un poste de travailleur social à mi-temps pour l'ensemble de l'arrondissement.

L'association "Aux captifs, la Libération" a donc déposé une demande de financement afin que le 20e soit doté de trois postes de maraude d'intervention sociale dès cet hiver.

Faute de réponse des services de l'État à ce jour, nous demandons à M. le Maire de Paris, Président de ce Conseil général, d'interpeller la Préfecture et la D.R.I.H.L. afin que le projet déposé par cette association reçoive le plus vite possible son financement.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, je remercie tout d'abord Mme Virginie DASPET d'avoir souligné l'un des axes majeurs de la politique du Département de Paris en matière de lutte contre l'exclusion.

Nous sommes en effet profondément attachés à l'articulation et à la coordination des actions autour des personnes sans abri, et ce, dans une logique territoriale de proximité.

Cela nous a conduits en 2008 à confier à la F.N.A.R.S. une mission expérimentale de coordination des acteurs locaux, qui a démarré dans trois arrondissements et a été étendue pour cette année à l'ensemble des arrondissements parisiens.

Cette mission a préfiguré la coordination des maraudes mises en place fin 2009, limitées dans un premier temps aux maraudes d'intervention sociale, et Mme DASPET en a déjà dit quelques mots donc je n'y reviendrai pas trop.

Ce dispositif est maintenant appelé à évoluer pour englober les maraudes d'orientation et d'évaluation qui sont réalisées entre autres par le Samu social, la D.P.P., ainsi que les maraudes spécialisées intervenant dans le champ de la psychiatrie, de la toxicomanie, et ce travail doit être vraiment très complémentaire et pas du tout concurrentiel.

Je voudrais également rappeler que dans le cadre de la refondation du Secrétaire d'État au logement et à l'urbanisme, Benoît APPARU, la préfiguration du S.I.A.O. Urgences de Paris chargé de coordonner l'attribution des places d'accueil d'urgence, et plus généralement de coordonner les acteurs de la veille sociale, vient d'être confié au Samu social.

C'est donc le Samu social qui aura également en charge l'organisation des maraudes à Paris.

Même si une fois de plus nous sommes là dans un domaine qui relève de la compétence de l'État, il faut souligner que notre collectivité consacre chaque année 490.000 euros au financement de trois maraudes d'associatifs dans le Nord et l'Ouest parisien ainsi que dans le bois de Vincennes.

J'ai participé la semaine dernière à la réunion du comité de pilotage stratégique, en co-pilotage avec le Préfet de Paris : le bilan présenté à cette occasion a clairement révélé, à la fois des chevauchements de l'offre des maraudes d'intervention sociale dans certains quartiers, et également des zones non couvertes, particulièrement dans le 20e arrondissement.

Ce travail doit donc être affiné afin de définir avec les quatre référents coordinateurs de maraudes un ratio d'encadrement moyen qui garantisse une équité de traitement des personnes à la rue.

Sans attendre les résultats de ces travaux, la situation du 20e arrondissement, qui compterait à peu près 200 personnes sans abri, justifie pleinement la création d'une maraude d'intervention sociale financée par l'État, et j'apporte donc tout mon soutien à ce vœu que je propose de voter.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2010, V. 50 G).

2010, DDEEES 79 G - Signature d'une convention avec la Mission Locale "Pari d'Avenir" accordant une subvention pour la création d'une antenne, secteur de Beaugrenelle (15e). Montant : 200.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 79 G qui concerne le secteur de Beaugrenelle.

La parole est à M. Claude DARGENT pour cinq minutes.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que j'interviens aujourd'hui sur ce projet de délibération important, à la fois pour la mission locale "Pari d'Avenir" et pour le 15e arrondissement.

Comme nous le savons tous, les missions locales constituent des lieux d'accueil indispensables à Paris et assurent un suivi personnalisé des jeunes en difficulté, sortis du système scolaire, notamment en les aidant à l'élaboration d'un projet professionnel adapté.

Aujourd'hui, la mission locale "Pari d'Avenir" est jusqu'au jour d'aujourd'hui encore chargée d'accueillir les jeunes des 6e, 7e, 14e, 15e et 16e arrondissements.

Elle fournit un travail d'accompagnement considérable, comme en témoignent les chiffres de sa fréquentation, en constante augmentation depuis sa création, tant au niveau des jeunes reçus en premier accueil que des jeunes en suivi.

J'en profite d'ailleurs pour saluer le travail de Mme Danièle POURTAUD, présidente de la mission, comme de l'ensemble des personnels sous l'autorité de sa directrice.

Les jeunes du 15e arrondissement, qui constitue comme nous le savons, l'arrondissement le plus peuplé de notre Capitale, représentent 38 % des jeunes accueillis dans cette mission, près de 600 en 2009. Compte tenu de son importance démographique et de ses caractéristiques sociales, cet arrondissement occupe donc une place considérable dans le public de cet organisme.

En créant une nouvelle antenne dans le secteur de Beaugrenelle, la mission locale répond de ce fait à un besoin réel.

Ce nouveau lieu sera situé à proximité du site du nouveau centre commercial Beaugrenelle, au 54, rue Linois, dans le secteur de l'îlot Charles-Michels. Il constitue à plusieurs égards une nouvelle opportunité de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi au profit des jeunes du 15e notamment grâce à sa proximité avec un certain nombre de quartiers, notamment les Quatre-Frères-Peignot, où la part de logement social est importante.

L'antenne cherchera ainsi à faciliter l'accès des jeunes aux offres d'emploi proposées sur le site de Beaugrenelle, conformément aux engagements qui ont été pris par la société civile immobilière, et compte tenu de la future implantation des commerces dans ce quartier à l'horizon 2013.

Par ailleurs, l'antenne de Beaugrenelle bénéficiera d'un espace multimédia pour aider les jeunes dans leur recherche d'emploi.

Il n'est, hélas, pas besoin de rappeler ici la part sans cesse croissante des jeunes dans les effectifs du chômage ainsi que la précarité des conditions de leur emploi.

Je me contenterai donc de souligner l'adéquation du territoire choisi avec les besoins qu'il s'agit d'accompagner.

Ce projet de délibération, en autorisant une subvention du Département de Paris équivalente aux montants des travaux effectués, marque la première étape vers la création de ce nouveau lieu d'accueil.

Enfin, et pour conclure, je rappellerai ici que l'ouverture de cette antenne s'inscrit dans la réforme globale des missions locales dont nous avons parlé lors de la question d'actualité, réforme dont la traduction concrète sera la création d'une unique association pour les cinq missions parisiennes.

Cette future gouvernance unique traduira le dynamisme qui gouverne ces missions locales au profit d'une plus grande efficacité dans notre collectivité.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

Je vais donner la parole à M. Bruno JULLIARD pour répondre et il y aura une explication de vote de Mme POIRault-GAUVIN.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission. - Très brièvement, Monsieur le Président, parce que tout vient d'être dit.

En effet, dans le cadre de l'opération d'aménagement du site Beaugrenelle, un local susceptible de recevoir un espace dédié à l'insertion professionnelle des jeunes a été identifié.

Cet emplacement constitue une opportunité intéressante pour les jeunes domiciliés dans le 15e arrondissement d'avoir accès à la mission locale "Pari d'Avenir", située actuellement dans le 14e arrondissement mais qui a aussi compétence pour le 15e arrondissement.

Dès lors, il serait tout à fait pertinent que des jeunes puissent avoir accès à un service public d'une plus grande proximité avec la mise en place de cette antenne de la mission locale "Pari d'Avenir" qui, en effet, réalise un excellent travail.

Je félicite tant sa Présidente que sa Directrice.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

La parole est à Mme Géraldine POIRault-GAUVIN pour une explication de vote.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

L'installation et la création d'une antenne de la mission locale "Pari d'Avenir" dans l'îlot Charles-Michel du centre commercial Beaugrenelle est une bonne chose. Elle fait partie des équipements publics que nous avons soutenus dans le cadre de ce projet Beaugrenelle, même si nous ne soutenons pas l'ensemble de la restructuration du centre commercial, loin s'en faut.

Puisque 38 % des jeunes accueillis par la mission locale "Pari d'Avenir" habitent le 15e arrondissement, cette implantation dans notre arrondissement a du sens.

Il est précisé dans le projet de délibération que le rapprochement de l'offre et de la demande d'emplois sera au profit des jeunes du 15e arrondissement et plus précisément ceux domiciliés dans le quartier des Quatre-Frères-Peignot.

Nous y veillerons tout particulièrement, car nous sommes habitués aux promesses non tenues de la Mairie de Paris en la matière.

Par exemple, lors de son compte rendu de mandat il y a 10 jours dans le 15e arrondissement, le Maire de Paris a évoqué une convention entre la Ville de Paris et les investisseurs Absys et Gecina sur l'emploi des jeunes dans ce quartier en 2007. Trois ans après, sur 500 emplois promis, 27 seulement ont été créés et moins d'une dizaine concernent les jeunes du secteur des Quatre-Frères-Peignot.

Nous sommes favorables à l'arrivée de cet équipement, nous resterons vigilants et nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame POIRAUULT-GAUVIN, pour votre vigilance et votre approbation.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 79 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DDEEES 79 G).

Désignation, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Maintenant, chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Société anonyme d'HLM "EFIDIS" (R. 29 G) :

- Mme Anne - Christine LANG.

Société anonyme d'HLM "AFTAM Habitat" (R. 30 G) :

- Mme Virginie DASPET.

Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence" (R. 31 G) :

- Mme Anne LE STRAT, en remplacement de M. Pierre MANSAT, désigné les 14 et 15 décembre 2009, démissionnaire.

Conseil de l'Education nationale dans le Département de Paris (CDEN) (R. 32 G) :

Titulaires :

- Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement,

- M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement,

- Mme Dominique BERTINOTTI, maire du 4e arrondissement,

- Mme Annick OLIVIER,

- Mme Olivia POLSKI,

- M. Philippe DUCLOUX,

- M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement,

- Mme Valérie HOFFENBERG,

- M. Jean-Baptiste MENGUY,

- M. Jean-Marie CAVADA.

Suppléants :

- M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement,

- M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement,

- Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement,

- Mme Anne-Christine LANG,

- M. Daniel MARCOVITCH,

- M. Alexis CORBIÈRE,

- M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement,

- M. Hervé BENESSIONO,

- Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY,

- M. Christian SAINT-ETIENNE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 29 G à R. 32 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons donc à la fin des débats du Conseil général.

Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le lundi 15 novembre 2010 à dix-sept heures cinq minutes).

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Marie-Annick BARTHE, Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Philippe DUCLOUX, René DUTREY, Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, MM. Jean-François LAMOUR, Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LÉVY, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Pierre MANSAT, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Annick OLIVIER, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, MM. Vincent ROGER, Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, M. Jean VUILLERMOZ.

Absents : MM. Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Denis BAUPIN, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, MM. Patrick BLOCHE, Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mmes Delphine BURKLI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Bernard DEBRÉ, Alain DESTREM, Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, Mireille FLAM, Isabelle GACHET, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Christine LAGARDE, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Pierre LECOQ, Pierre LELLOUCHE, Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, MM. Jean-Yves MANO, Daniel MARCOVITCH, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Georges SARRE, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mmes Catherine VIEU-CHARIER, Sylvie WIEVIORKA.

Votes spécifiques.

M. Roger MADEC, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD, MM. Ian BROSSAT et Jean-Marie CAVADA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DAC 737-G Transfert de l'actif, du passif et du résultat de l'établissement public local "104 CENTQUATRE" vers l'établissement public de coopération culturelle "104 CENTQUATRE" (19e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DASES 608-G Signature d'une convention avec "Paris Habitat" pour l'attribution d'une subvention pour le financement d'une maison de santé située au sein de la Cité Michelet (19e). Montant : 66.665 euros.

M. Gauthier CARON-THIBAUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DASES 68-G Signature de deux avenants n° 2 aux conventions passées avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (4e) pour l'attribution de quatre subventions. Montant total : 138.000 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Danielle SIMONNET, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Virginie DASPET, Anne-Constance ONGHENA et Emmanuelle DAUVERGNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DJS 7-G Subvention complémentaire exceptionnelle au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve (Seine Saint-Denis). Montant : 35.000 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010 DASCO 51-G Subventions à divers collèges publics parisiens. Montant : 25.680 euros.

2010 DASCO 61-G Dotations complémentaires aux collèges (2e tranche). Montant total : 222.174 euros.

2010 DASCO 62-G Subventions à divers collèges publics parisiens. Montant total : 83.923 euros.

2010 DASCO 64-G Approbation du contenu et des modalités d'attribution de conventions d'occupation précaire de logements situés dans des EPLE relevant de la compétence du Département de Paris.

2010 DASCO 67-G Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. Montant total : 20.561 euros.

2010 DASCO 69-G Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. Montant total : 43.710 euros.

2010 DASCO 72-G Subvention au lycée-collège public Henri IV (5e). Montant : 5.166 euros.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2010 DPA 13-G Construction d'un collège avec logements de fonction et d'un centre sportif, rue de Saussure (17e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et autres marchés de prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation de l'équipement, du dépôt de la demande de permis de construire et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique

Mme Colombe BROSSEL et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2010 DASES 185-G Signature d'une convention avec l'association Notre-Dame de Bon Secours (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2010 DASES 292-G Subvention à l'association Ensemble 2 Générations (78220 Viroflay) au titre de 2010. Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 369-G Subvention à l'association Avec nos aînées (11e) au titre de 2010. Montant : 1.000 euros.

2010 DASES 417-G Subvention à l'association Multi'color (20e) au titre de 2010. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 459-G Subvention à l'association Ensemble Demain (12e) au titre de 2010. Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 470-G Subvention à l'association Recherches et Rencontres (11e) au titre de 2010. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 480-G Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'habilitation à recevoir des personnes dépendantes pour le Centre d'Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer "les Balkans" (20e).

2010 DASES 578-G Subvention à l'association Théâtre expérimental chorégraphique et musical (TECEM) au titre de 2010. Montant : 2.500 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2010 SGCP 5-G Signature d'une convention financière relative à la contribution du Département de Paris au fonctionnement du Conseil de Paris pour les exercices budgétaires 2011 à 2014.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2010 DDEEES 73-G Signature avec l'association Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (10e) d'une convention visant à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire et subvention à l'association Marmite d'Afrique visant la mise en place d'activités de restauration. Montant total : 44.000 euros.

2010 DDEEES 110-G Subvention à l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle - les ateliers, pour un projet de recherche intitulé Ville verte, nouveaux produits, nouveaux services. Montant : 5.000 euros

2010 DDEEES 114-G Subventions à sept organismes lauréats de l'appel à projet pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Montant total : 100.000 euros.

2010 DDEEES 124-G Signature avec l'association Papilles et Papillons (20e) d'une convention visant l'insertion professionnelle d'allocataires parisiens du RSA socle. Montant : 5.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2010 DDEEES 91-G Signature d'une convention avec l'association Boutiques de Gestion Paris Ile de France pour la création d'une couveuse d'entreprises dédiée au secteur des Services à la Personne. Montant : 30.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2010 DDEEES 121-G Subvention aux associations Tout Autre Chose (9e) et Association Générale des Familles-AGF (17e). Signature d'une convention avec l'AGF. Montant total : 10.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA et M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010 DASES 60-G Signature d'un avenant n° 1, à la convention passée avec l'association Les Amis de la Maison Verte (18e) permettant la modification du budget d'équipement de son ciné club inclusif ouvert aux sourds et aux aveugles.

2010 DASES 209-G Subvention à FFDys (7e) pour le fonctionnement de l'association. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 211-G Signature d'une convention avec le GROUPE D'OEUVRES SOCIALES DE BELLEVILLE (20e). Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 284-G Subvention à l'association Retour d'Image (11e). Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 290-G Subvention à l'association Slam O féminin (12e). Montant : 1.000 euros.

2010 DASES 379-G Subvention à l'Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPIHM) (7e). Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 382-G Subvention à l'association Le Papotin - Fenêtre sur la ville (92160 Antony) pour le financement de l'association, la réalisation et la célébration des 20 ans du journal "Le Papotin". Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 387-G Signature d'une convention avec l'association Apprendre Autrement (8e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 420-G Signature d'une convention avec APETREIMC (15e) pour le développement du projet PERP. Montant : 18.000 euros.

2010 DASES 421-G Subvention à l'association Atipyk Tissage de culture d'art et d'esprits (17e) pour l'organisation d'une exposition de peinture. Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 436-G Subvention à l'Association Bibliothèque Braille Enfantine (11e). Montant : 2.000 euros.

2010 DASES 439-G Subvention à l'association Mobile en Ville (91002 EVRY). Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 468-G Signature de conventions avec dix associations pour le fonctionnement du Mois Extraordinaire 2010. Montant total : 50.476 euros.

2010 DASES 501-G Subvention à l'association de Service et d'Aide au Travail des Aveugles et Amblyopes de France (ASA-TAF) (11e). Montant : 8.000 euros.

2010 DASES 511-G Subvention à l'Association ALPC (15e), permettre aux jeunes sourds de vivre et communiquer en français. Montant : 12.000 euros.

2010 DASES 513-G Subvention à l'association Centre Indépendant d'Education de Chiens Guides d'Aveugles (CIE) (77390 Ozouer le Voulgis) pour assurer l'éducation des chiens guides d'aveugles. Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 514-G Signature d'une convention avec l'association Epilepsie France / Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (EF-SAAD) (15e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 525-G Signature d'une convention avec l'Association Paralysés de France (A.P.F) (13e) pour l'attribution d'une participation pour l'organisation de séjours de vacances. Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 527-G Subvention à la Fédération Française du Sport (FFSA) (15e). Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 528-G Signature d'une convention avec l'association Trampoline Camera pour l'attribution d'une participation pour les ateliers chorale dans l'IME Alternance Paris. Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 537-G Signature d'une convention avec Les Eclaireurs et les Eclaireuses de France pour l'attribution d'une participation pour l'organisation de séjours de vacances des personnes en situation de handicap. Montant : 20.000 euros.

2010 DASES 550-G Subvention à l'Institut du Val Mandé pour son service Espace Loisirs conformément à l'avenant n° 1 à la convention du 12 janvier 2007. Montant : 79.557 euros.

2010 DASES 553-G Subvention à l'association l'Amicale du Bouffadou (20e) pour le fonctionnement de l'association. Montant : 2.300 euros.

2010 DASES 555-G Subvention à l'association Personimages (14e) pour financer les échanges franco-russe. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 571-G Subvention à l'Association Animation Insertion et Culture Vélo (A.I.C.V.) (19e). Montant : 6.000 euros.

2010 DASES 572-G Signature d'une convention avec l'association Immunodéficience primitive, Recherche, Information, Soutien (IRIS) (55100 Verdun) pour l'attribution d'une participation. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 589-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le groupement d'intérêt public (Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris) pour l'attribution d'une participation financière exceptionnelle. Montant : 370.000 euros.

2010 DVD 257-G Création d'une régie d'avances et de recettes dédiée au service PAM 75 de transport des personnes à mobilité réduite.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2010 DASES 264-G Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) et l'Etat, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement en Ile de France.

2010 DASES 318-G Signature d'une convention avec l'association Aux Captifs, la Libération, pour l'attribution d'une subvention pour son action d'accueil et d'accompagnement de jeunes de 18 à 25 ans, au titre de 2010. Montant total : 216.000 euros.

2010 DASES 325-G Signature d'une convention avec l'association Pulsart (93100 Montreuil) pour l'attribution d'une subvention pour son action "Viva Utopia" en faveur des jeunes parisiens de l'espace d'accueil 16-25. Montant : 5.000 euros.

2010 DASES 562-G Subvention à l'association Jeunesse Education (20e) pour son action d'insertion professionnelle. Montant : 9.000 euros.

2010 DASES 587-G Participation financière pour le fonctionnement du service de la prévention de la maltraitance à enfants, géré par l'association Olga Spitzer, 34 boulevard de Picpus (12e). Montant : 347.130 euros.

2010 DASES 596-G Signature d'une convention avec l'association Olga Spitzer (12e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son service Lieu d'Ecoute et d'Accueil (LEA). Montant : 106.000 euros.

2010 DASES 604-G Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Entr'aide (19e) pour l'attribution d'une participation complémentaire. Montant : 15.000 euros.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2010 DAJ 26-G Contribution au budget de fonctionnement du CDAD pour 2010 en application de l'article 6 de la convention constitutive du CDAD de Paris et de son règlement intérieur conformément aux dispositions du budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2010.

2010 DILT 32-G Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de démantèlement, manutention, destruction et garde meuble d'objets mobiliers, de matériels et de documents pour les Directions de la Ville et du Département de Paris en 5 lots séparés.

2010 DRH 12-G Actualisation de la délibération DRH 6 G, modifiée, en date du 25 avril 2005, fixant la liste des emplois du Département de Paris donnant lieu à un logement de fonction.

2010 DRH 14-G Modification de la délibération 2007 DRH 35 G des 17, 18 et 19 décembre 2007 portant fixation du règlement général du concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 1ère classe du corps des adjoints techniques des collèges du Département de Paris.

2010 DRH 16-G Remise des dettes dues envers le Département par les agents.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010 DF 13-G Reprise sur amortissement des frais d'insertion d'annonces légales relatifs auxancements des marchés publics effectués en 2005.

2010 DF 19-G Remises gracieuses d'anciennes créances départementales présentées au cours du 2e semestre 2010.

2010 DF 27-G Rapport écrit soumis au Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, par ses représentants au sein du Conseil de Surveillance de la SEM SOGARIS.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010 DAC 737-G Transfert de l'actif, du passif et du résultat de l'établissement public local 104 CENTQUATRE vers l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2010 DDEEES 117-G Signature de conventions avec les universités Pierre et Marie Curie et Panthéon-Assas Paris 2 pour l'attribution d'une subvention relative au développement d'espace numérique de travail, dans le cadre du projet Université Numérique en Région Paris Ile de France. Montant total : 100.000 euros

2010 DDEEES 118-G Signature d'une convention avec le CROUS de Paris pour l'attribution d'une subvention pour l'amélioration de la restauration universitaire sur le site Paris Rive Gauche. Montant : 100.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2010 DJS 6-G Signature de conventions avec trois associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs pour l'attribution des subventions correspondantes. Montant total : 33.284 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2010 DASES 68-G Signature de deux avenants n° 2 aux conventions passées avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (4e) pour l'attribution de quatre subventions. Montant total : 138.000 euros.

2010 DASES 71-G Signature d'une convention avec l'association Maghreb-Afrique Comité des Familles pour survivre au sida (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2010 DASES 218-G Signature d'une convention avec l'association Protection Civile de Paris pour l'attribution d'une subvention d'équipement. Montant : 99.065,73 euros.

2010 DASES 404-G Subvention à l'association Culture et Hôpital (4e) au titre de l'année 2010. Montant : 4.000 euros.

2010 DASES 497-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12e) pour l'attribution d'une subvention et d'une convention d'étude. Montant total : 97.243 euros.

2010 DFPE 4-G Signature d'une convention entre le Département de Paris et l'association Ambroise Croizat pour permettre le fonctionnement du centre de protection maternelle situé 4-6, rue Lasson (12e). Montant : 149.473 euros.

2010 DFPE 8-G Signature d'un avenant n° 3 à la convention et d'une convention avec l'association LIRE à Paris pour l'attribution d'une subvention concernant l'intervention de lecteurs dans les centres de Protection Maternelle et Infantile. Montant : 392.700 euros.

2010 DU 8-G Acquisition en l'état futur d'achèvement d'un local situé 22-24, rue de Fontarabie (20e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010 DASES 363-G Signature d'une convention avec l'association IRAEC pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 4.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010 DASES 355-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec La Cité "le Village", établissement de "l'Association des cités du secours catholique (ACSC) (20e) afin de soutenir ses actions visant à l'hébergement en chambres d'hôtel et l'accompagnement social des usagers de drogue sous substitution. Montant : 56.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2010 DLH 6-G Participation du Département de Paris au capital social de la société anonyme d'Habitation à Loyer Modéré AFTAM HABITAT.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010 DDEEES 112-G Signature d'une convention avec le CNRS pour l'attribution d'une subvention pour le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) destinée à permettre le développement de l'Accélérateur Grand Louvre d'Analyse Élémentaire (AGLAE) - Montant : 250.000 euros.

2010 DDEEES 113-G Signature d'une convention avec l'association des Evêques Fondateurs de l'Institut Catholique de Paris (6e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer l'informatisation du catalogue des fonds anciens et patrimoniaux de la bibliothèque de Fels. Montant : 37.000 euros.

2010 DDEEES 116-G Signature d'une convention avec l'Ecole Normale Supérieure de Cachan pour l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à financer un programme d'innovation technologique intitulé "Dirigeable Paris Région". Montant : 200.000 euros.

2010 DDEEES 119-G Soutiens financiers aux projets coopératifs de recherche et développement, labellisés par les pôles de compétitivité Cap Digital Paris Région, Systematic@tic Paris-Région, Finance Innovation et AstechMedicen Paris Région par l'octroi de subventions. Montant total : 1.923.426 euros

2010 DDEEES 122-G Signature d'un avenant à la convention de partenariat avec OSEO portant sur la création du Fonds Paris Innovation Amorçage et attribution d'une subvention. Montant : 1.500.000 euros

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010 DFPE 44-G Versement d'une allocation d'accueil aux parents-employeurs d'un assistant maternel pendant la formation obligatoire en cours d'emploi.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010 DDEEES 89-G Signature d'une convention avec l'association ADAGE pour l'attribution d'une subvention pour son action en faveur des demandeurs d'emploi parisiens au sein de la Maison des Entreprises et de l'Emploi du 20e. Montant : 11.000 euros.

2010 DDEEES 100-G Signature d'une convention avec l'association Carrefours pour l'Emploi pour l'octroi d'une subvention. Montant : 145.000 euros.

2010 DDEEES 104-G Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Développement pour l'attribution d'une subvention dédiée à l'évènement "Futur en Seine on Tour". Montant : 10.000 euros.

2010 DDEEES 109-G Signature de 2 conventions avec l'association A.D.D.E.L relatives à la tenue de permanences d'accueil et d'orientation du public en recherche d'emploi, dans les mairies des 3e et 4e arrondissements. Montant total : 21.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010 DDEEES 44-G Subvention à 12 associations dans le cadre de la politique de la ville. Montant total : 105.000 euros.

2010 DDEEES 51-G Subvention à 12 associations dans le cadre de la politique de la ville. Montant total : 120.000 euros.

2010 DDEEES 108 G - DPVI 395-G Mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Signature d'une convention avec diverses associations menant des actions d'apprentissage de la langue française dans un objectif d'insertion professionnelle. Montant total : 132.000 euros.

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010 DASES 310-G Signature d'une convention avec l'Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) au titre de son service social spécialisé. Montant : 80.000 euros.

2010 DASES 330-G Signature d'une convention avec l'association Emmaüs pour son action globale d'aide à l'insertion, de redynamisation et d'accompagnement vers l'emploi de personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion. Montant : 70.000 euros.

2010 DASES 333-G Signature d'une convention avec l'association Droits devant !! pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité. Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 418-G Subvention à l'association Secours Catholique (7e) pour son lieu d'accueil de personnes étrangères en situation de précarité situé 25, rue François Miron (4e). Montant : 5.500 euros.

2010 DASES 419-G Subvention à l'association Coeur du Cinq (5e). Montant : 3.000 euros.

2010 DASES 489-G Subvention à 4 associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive dans des sites de la politique de la ville. Signature d'une convention avec l'association Crescendo, la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon et l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e. Montant total : 11.000 euros.

2010 DASES 505-G Signature d'une convention avec l'association Intervalle Consultations et Accueils Psychanalytiques (Intervalle-CAP) (7e), relative au fonctionnement de ses activités d'accueil pour des personnes isolées et en situation de détresse psychique et de vulnérabilité sociale et familiale. Montant : 12.000 euros.

2010 DASES 520-G Signature d'une convention avec l'association Semaines Sociales de France, pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'un colloque sur le thème de la migration. Montant : 23.000 euros.

2010 DASES 540-G Signature d'une convention avec l'association Aurore (15e) pour l'attribution une subvention pour le fonctionnement de son centre d'hébergement pour femmes en situation de précarité appelé "La Maison" situé 77, rue du Château des Rentiers (13e). Montant : 76.225 euros.

2010 DASES 547-G Subventions à six associations pour leurs actions globales de lutte contre les exclusions et signature d'une convention avec l'association L'ACORT. Montant total : 54.600 euros.

2010 DASES 559-G Signature d'une convention avec l'association Fort de Café pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation de personnes en situation d'exclusion dans un site de la politique de la ville. Montant : 10.000 euros.

2010 DASES 561-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention organisant l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA parisiens avec Pôle emploi, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2010 DASES 601-G Signature d'une convention avec l'association Aurore pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son action de distribution de repas assis à des personnes et familles démunies à Paris dans le cadre d'un renforcement estival de l'aide alimentaire en 2010. Montant : 83.209 euros.

2010 DASES 609-G Signature d'une convention avec l'association le Refuge (93500 Pantin) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 43.000 euros.

2010 DASES 610-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association les Restaurants du Coeur, les Relais du Coeur de Paris (10e) et signature d'une nouvelle convention pluriannuelle du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013. Montant : 145.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2010 DASES 569-G - DDEEES 107-G Signature du pacte territorial pour l'insertion, avec l'Etat, représenté par le Préfet, Secrétaire général de la Préfecture d'Ile de France, Préfecture de Paris, le Président du Conseil régional, le Directeur Régional de Pôle Emploi Ile de France, et le Directeur général de la Caisse d'allocations familiales de Paris.

Mme Olga TROSTIANSKY, Mme Seybah DAGOMA et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2010 DJS 7-G Subvention complémentaire exceptionnelle au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve (Seine Saint-Denis). Montant : 35.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2010 DAJ 28-G Communication de la liste des marchés attribués du 2 septembre 2010 au 15 octobre 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Sommaire

Ouverture de la séance.	270	Vœu relatif à la mise en place d'un service de "maraudes d'intervention sociale" dans le 20e déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.	284
Adoption de comptes rendus.	270		
2010, DSTI 23 G - Signature d'une convention avec la Région Ile-de-France établissant les conditions de la réalisation d'un réseau de très haut débit du second degré.	270	2010, DDEES 79 G - Signature d'une convention avec la Mission Locale "Pari d'Avenir" accordant une subvention pour la création d'une antenne, secteur de Beaugrenelle (15e). Montant : 200.000 euros.	285
Vœu relatif à la carte de transports "Améthyste" déposé par le groupe U.M.P.P.A. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif relatif aux abonnements "Emeraude" et "Améthyste".	271	Désignation, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	286
2010, SGCP 6 G - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives".	272	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	286
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.	276	Clôture de la séance.	286
2010, DASES 6 G - Signature d'une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour la gestion des aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance (20e).	276	Liste des membres présents.	287
2010, DASES 33 G - Signature d'une convention avec l'association "Centre Français de Protection de l'Enfance-Etablissements", pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son service CAP Alésia. Montant : 221.788 euros dont 43.747 euros de participation exceptionnelle. Fixation et versement du solde 2009 pour un montant de 14.920,44 euros.	277	Votes spécifiques.	287
2010 DASES 608 G - Signature d'une convention avec "Paris Habitat" pour l'attribution d'une subvention pour le financement d'une maison de santé située au sein de la Cité Michelet (19e). Montant : 66.665 euros.	278	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	287
2010, DASES 626 G - Signature d'un avenant n° 1 aux conventions passées avec 3 Caisses des écoles en vue de poursuivre et renforcer le déploiement territorial du programme "Paris Santé Nutrition" sur les 13e, 15e et 19e arrondissements. Montant total : 153.000 euros.	281		
2010, DASES 593 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Signature d'une convention avec EDF portant sur sa participation au FSL. <u>2010, DASES 594 G - DPE 89 G</u> - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Signature d'une convention avec Eau de Paris portant sur sa participation financière au FSL. <u>2010, DASES 595 G</u> - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Communication au Conseil de Paris sur l'activité du FSL.	282		

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT